

Référence : C.N.862.2016.TREATIES-XVIII.10 (Notification dépositaire)

STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE
ROME, 17 JUILLET 1998

GAMBIE : RETRAIT ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 10 novembre 2016.

L'action prendra effet pour la Gambie le 10 novembre 2017 conformément au paragraphe 1 de l'article 127 qui stipule :

« Tout État Partie peut, par voie de notification écrite adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, se retirer du présent Statut. Le retrait prend effet un an après la date à laquelle la notification a été reçue, à moins que celle-ci ne prévoie une date postérieure. »

Le 11 novembre 2016



¹ Voir notification dépositaire C.N.690.2002.TREATIES-29 du 9 juillet 2002 (Ratification : Gambie).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr.